



Direction Générale des Services

DGA – Aménagement du Territoire
Pôle des Solidarités Territoriales / DAT

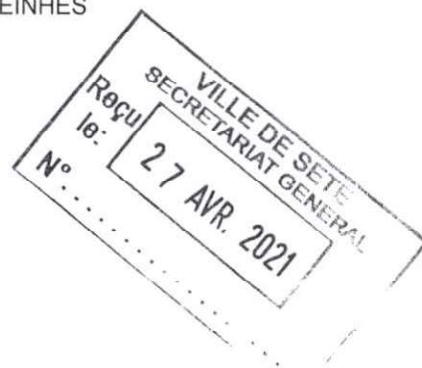
Dossier suivi par : Anne Gachon
Références : D21-001848
T : 04.67.67.72.17
E : agachon@herault.fr

Montpellier, le **21 AVR. 2021**



AT / 10000

MONSIEUR FRANCOIS COMMEINHES
MAIRE DE SETE
HOTEL DE VILLE
7 RUE PAUL VALERY
BP 373
34200 SETE



Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous avez sollicité l'avis du Conseil départemental de l'Hérault par un courrier reçu le 4 mars 2021, sur le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sète.

Ce projet de modification simplifiée concerne principalement l'évolution du règlement de la zone 2UB relative à la ZAC « entrée Est-rive Sud ».

Après analyse des documents reçus, je porte à votre connaissance les observations suivantes :

Ce projet comportera 1800 logements, augmentant fortement la démographie et donc les déplacements motorisés. Les supermarchés implantés dans ce périmètre impactent déjà indirectement les routes départementales RD 600 et RD 612 notamment le carrefour giratoire du port de commerce Sète-Frontignan.

Par courrier du 6 octobre 2016, j'émettais un avis favorable à votre demande de modification simplifiée n°2 avec des réserves portant sur la recherche de solutions de desserte de la ZAC Est de Sète tout en développant des modes de déplacements alternatifs, en lien avec Sète Agglopôle Méditerranée. Même s'il est à noter l'évolution favorable du projet concernant le renforcement des liaisons piétonnes et cyclables, les difficultés de circulation au niveau du giratoire de desserte du port, sur certaines tranches horaires de pointes rencontrées à ce jour, restent entières et seraient même renforcées par la réalisation de vos projets sur la période 2023-2029. Les projections de trafic à l'horizon 2035, intégrant les projets de ZAC portés par Sète et Thau Agglomération (désormais SAM), démontrent en effet une saturation du giratoire avec des remontées de files sur les RD 600 et RD 612 notamment aux heures de pointe pénalisant le bon fonctionnement de l'entrée de Sète et la desserte du port.

Ces réserves ne semblent pas levées et je ne peux donc que réitérer ma demande d'étudier les impacts de ces projets d'aménagements sur le réseau viaire et les solutions qui s'y rattachent, ceci afin de garantir dans les meilleurs délais un fonctionnement amélioré du giratoire de l'entrée de ville.

Les autres points du dossier n'attirent pas de remarques particulières de la part du Département.

Hôtel du Département
Mas d'Alco
1977 avenue des moulins
34087 Montpellier Cedex 4

T : 04 67 67 67 67
W : herault.fr

En conclusion, au vu des éléments présentés dans ce document et des remarques au titre des compétences obligatoires du Département, faute d'avoir levé les réserves émises en 2016, j'émet un avis **défavorable** au projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Sète.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Président et par Délégation,
La Directrice du Pôle des Solidarités Territoriales,

P.O

Didar Gelas

